

Plan-les-Ouates, le 9 juin 2015

Rapport d'activité législature 2014-2018
1^{ère} année
(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre r du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 2, alinéa 2 de la loi sur la viticulture, du 17 mars 2000 (LVit; M 2 50);
- Article 6 du règlement sur la vigne et les vins de Genève, du 20 mai 2009 (RVV; M 2 50.05).

II. Compétences légales de la commission

La commission de dégustation des AOC est compétente pour procéder à l'analyse et à la dégustation des vins destinés à être commercialisés avec la mention AOC. Elle procède également à la dégustation prévue dans le cadre du blocage-financement (art. 6, al. 2 RVV).

III. Composition de la commission

La commission, présidée par M. Jacques Bocquet, est composée comme suit:

• **Représentants de la production:**

Madame Emilienne Hutin, Messieurs Didier Penet et Sébastien Dupraz, membres

Messieurs Jacques Bocquet et Bernard Bosseau, suppléants

• **Représentants des encaveurs:**

Messieurs Florian Barthassat et Frédéric Mistral, membres

Messieurs Daniel Brenner et Patrick Gräzer, suppléants

• **Représentants des négociants en vins.**

Monsieur Fabien Coucet, suppléant

- **Autres représentants:**

Monsieur Pierre-Louis Descloux, représentant des milieux de la restauration et M. Yves Casanova, suppléant.

Monsieur Jean-Luc Ingold, désigné pour ses connaissances dans le domaine viticole et M. Christian Dederod, suppléant.

IV. Activités de la commission

La commission de dégustation des AOC s'est réunie les 10 et 11 décembre 2014 au cours desquelles elle a dégusté 71 vins.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Interprofession du Vignoble et des Vins de Genève.

Il effectue notamment les missions suivantes :

- suivi administratif des dossiers;
- facturation des émoluments aux requérants;
- mise à jour des documents type;
- décompte des frais de la commission.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Un montant total de CHF 5'605.-- a été versé aux membres de la commission pour les travaux ordinaires exécutés durant la période considérée, du fait de la tenue de 2 séances.

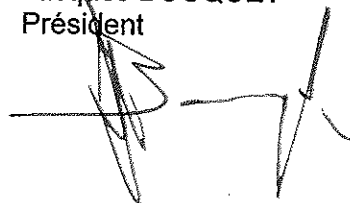
B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Les frais remboursés aux membres du fait de déplacements se sont élevés à CHF 56.--.

Jacques BOCQUET
Président



Plan-les-Ouates, le 1^{er} juin 2016

Rapport d'activité législature 2014-2018
2^{ème} année
(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre t du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 2, alinéa 2 de la loi sur la viticulture, du 17 mars 2000 (LVit; M 2 50);
- Article 6 du règlement sur la vigne et les vins de Genève, du 20 mai 2009 (RVV; M 2 50.05).

II. Compétences légales de la commission

La commission de dégustation des AOC est compétente pour procéder à l'analyse et à la dégustation des vins destinés à être commercialisés avec la mention AOC. Elle procède également à la dégustation prévue dans le cadre du blocage-financement (art. 6, al. 2 RVV).

III. Composition de la commission

La commission, présidée par M. Jacques Bocquet, est composée comme suit:

• **Représentants de la production:**

Madame Emilienne Hutin, Messieurs Didier Penet et Sébastien Dupraz, membres

Messieurs Jacques Bocquet et Bernard Bosseau, suppléants

• **Représentants des encaveurs:**

Messieurs Florian Barthassat et Frédéric Mistral, membres

Messieurs Daniel Brenner et Patrick Gräzer, suppléants

• **Représentants des négociants en vins.**

Monsieur Fabien Coucet, suppléant

• **Autres représentants:**

Monsieur Pierre-Louis Descloux, représentant des milieux de la restauration et M. Yves Casanova, suppléant.

Monsieur Jean-Luc Ingold, désigné pour ses connaissances dans le domaine viticole et M. Christian Dederod, suppléant.

IV. Activités de la commission

La commission de dégustation des AOC s'est réunie les 4 et 11 novembre 2015 au cours desquelles elle a dégusté 87 vins. A la demande du président de la commission de dégustation des AOC, une séance de travail avec la DGA et le SCAV a été organisée le 21 avril 2016.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Interprofession du Vignoble et des Vins de Genève.

Il effectue notamment les missions suivantes :

- suivi administratif des dossiers;
- facturation des émoluments aux requérants;
- mise à jour des documents type;
- décompte des frais de la commission.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Un montant total de CHF 7'945.00 a été versé aux membres de la commission pour les travaux ordinaires exécutés durant la période considérée, du fait de la tenue de 2 séances.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Un montant de CHF 127.50 a été versé pour M. Bocquet président, pour la séance de travail du 21 avril 2016.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Les frais remboursés aux membres du fait de déplacements se sont élevés à CHF 154.00

Jacques BOCQUET
Président

